

Procès-verbal de la 124^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette
tenue le jeudi 22 septembre 2016, à 17 h, à la salle du conseil D-213
sous la présidence de M. Jean-Yves Tremblay

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE

- M. Normand Kevin Aubin
- Mme Diane Cadieux
- Mme Johanne Lacroix
- M. Jean-Yves Tremblay
- Mme Hélène Bailleu
- M. Raphaël Desroches
- Mme Sophie Lavoie

ABSENCES

- M. Jean-Guy Chartier
- M. Benoit Valiquette
- M. Simon Perreault

INVITÉE

- Mme Esther Fournier

AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE

- Mme Lorraine Dépelteau

Ordre du jour

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la 124^e réunion tenue le 9 juin 2016 et suivis;
4. Adoption du budget de fonctionnement 2016-2017 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et avis sur le budget de fonctionnement 2016-2017 du CRL;
5. Adoption d'une résolution en suivi à la campagne majeure de la Fondation du Cégep à Joliette en lien avec le programme de reconnaissance des donateurs de la Fondation;
6. Dépôt de documents :
 - Plan de travail 2016-2017;
 - Bilan du plan de travail 2015-2016;
7. Recommandation d'émission de diplômes;
8. Rapport de la directrice;
9. Divers;
10. Calendrier 2016-2017 des réunions;
11. Levée de l'assemblée.

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

Monsieur Jean-Yves Tremblay ouvre la réunion à 17 heures et constate le quorum. Il souhaite la bienvenue à quatre nouveaux membres : Mme Diane Cadieux et Mme Sophie Lavoie, représentantes des parents, M. Jean-Guy Chartier, représentant la commission scolaire, qui est absent ce soir et M. Raphaël Desroches, représentant le personnel enseignant.

2. Adoption de l'ordre du jour;

CECJ160922-01 Sur proposition de Mme Sophie Lavoie, dûment appuyée par Mme Johanne Lacroix, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption du procès-verbal de la 124^e réunion tenue le 9 juin 2016 et suivis;

CECJ160922-02 Sur proposition de Mme Johanne Lacroix, dûment appuyée par M. Jean-Yves Tremblay, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 124^e réunion du conseil d'établissement tenue le 19 juin 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. Adoption du budget de fonctionnement 2016-2017 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et avis sur le budget de fonctionnement 2016-2017 du CRL;

Mme Esther Fournier, directrice du service des finances, rappelle qu'en juin dernier, le conseil d'administration avait adopté un budget provisoire couvrant 3/ 12 mois de l'année. Mme Fournier passe en revue le document préparé par son service et qui présente les faits saillants du présent budget.

Attendu les orientations budgétaires adoptées par le conseil d'administration le 19 avril 2016;

Attendu le budget provisoire adopté en juin dernier;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base normalement confirmées le 20 mai 2016;

Attendu le réinvestissement en lien avec le Plan pour la réussite en éducation et en enseignement supérieur annoncé lors du dépôt du budget du Québec en mars dernier;

Attendu que la Fédération des cégeps reconnaît que le modèle particulier du CRL est sous-financé pour un montant important depuis sa création;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, de l'indexation salariale et des variations des contributions patronales;

Attendu qu'aucune indexation des autres dépenses n'est prévue en 2016-2017;

Attendu la recommandation du CRPC;

CECJ160922-03 Sur proposition de Mme Johanne Lacroix, dûment appuyée par M. Normand Kevin Aubin, il est résolu :

- de donner un avis favorable au conseil d'administration pour l'adoption du budget de fonctionnement 2016-2017 du Cégep régional de Lanaudière;
- d'adopter le budget de fonctionnement 2016-2017 du collège constituant de Joliette.

Adopté à l'unanimité

5. Adoption d'une résolution en suivi à la campagne majeure de la Fondation du cégep à Joliette en lien avec le programme de reconnaissance des donateurs de la Fondation : désignation toponymique

M. Tremblay présente le dossier. Il rappelle que le 18 novembre 2010 le Conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette donnait un avis

favorable au conseil d'administration concernant le programme de reconnaissance des donateurs en vue de la deuxième campagne majeure de la Fondation qui s'est tenue dans les années subséquentes.

Au fil de cette campagne, quelques donateurs majeurs ont fait des dons qui étaient associés au Programme de reconnaissance de la Fondation. Selon l'Article 5 de la Politique de toponymie « Toute démarche en vue d'une désignation toponymique doit être acheminée au Comité sur la toponymie du Cégep régional de Lanaudière. Le comité doit examiner celle-ci en tenant compte, notamment, des critères devant régir le choix des toponymes. Il revient au comité - après un avis du conseil d'établissement du collège concerné - d'entériner une appellation toponymique d'un lieu de ce collège».

Attendu que la Fondation du Cégep à Joliette a une politique de reconnaissance des donateurs et bénévoles qui comprend la désignation de salles;

Attendu que la Fondation du Cégep à Joliette a conclu des ententes de partenariat et de visibilité avec Desjardins, Banque Nationale du Canada, TRJ/Télécom et Agro-100;

Attendu que ces ententes étaient associés à un programme de visibilité en conformité avec le Programme de reconnaissance des donateurs et bénévoles;

CECJ160922-04 Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par Mme Johanne Lacroix, il est résolu :

- de donner un avis favorable au comité de toponymie afin que les espaces suivants soient désignés au nom des donateurs :
 - Classe d'apprentissage actif au nom de «salle Desjardins»;
 - Une salle de la bibliothèque au nom de «Banque Nationale»;
 - Une salle de cours à la ferme-école au nom «Agro-100»;
 - Laboratoire de béton au nom de «TRJ/Télécom».

Adopté à l'unanimité

6. Dépôt de documents :
Plan de travail 2015-2016 et Bilan du plan de travail 2014-2015;

M. Tremblay invite les membres à prendre connaissance des présents documents.

7. Recommandation d'émission de diplômes;

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées ».

Attendu les dispositions de l'article 32 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ160922-05 Sur proposition de Mme Sophie Lavoie, dûment appuyée par Mme Johanne Lacroix, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :

Numéro de confirmation du rapport : 23 088 788
Code de lot : JO2016061301

Adopté à l'unanimité

PROJET DE RÉSOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées.».

Attendu les dispositions de l'article 33 du Règlement sur le régime des études collégiales;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ160922-06 Sur proposition de M. Normand Kevin Aubin, dûment appuyée par M. M. Raphaël Desroches, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.

Adopté à l'unanimité

8. Rapport de la directrice

Les sujets suivants sont abordés par Mme Bailieu :

- **Dossiers pédagogiques**
- Population étudiante : total
- Journées de grève;

- **Dossiers administratifs**
 - Planification stratégique
 - Réorganisation administrative équipe de direction
- **Activités en lien avec les étudiants et étudiantes ainsi qu'avec le personnel**
 - Collaboration avec le CISSS - présence infirmière et travailleur social
 - Accueil des employés - dîner du 17 août
 - Semaine d'accueil des étudiants
 - Article du Devoir - Quitter Manawan pour le cégep de Joliette
- **À mettre à vos agendas**
 - 20 novembre 2016 à 13 h 30 : cérémonie de remise des diplômes

9. Divers;

Aucun sujet.

10. Calendrier 2016-2017 des réunions;

Le calendrier des réunions est déposé.

11. Levée de l'assemblée

CECJ160922-07 L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par Mme Johanne Lacroix de lever la séance à 18h20.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

X

Jean-Yves Tremblay
Président

X

Lorraine Dépelteau
Secrétaire